

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 2: Réhabilitation de l'habitat rural jurassien II

Artikel: Réhabilitation de l'habitat rural jurassien. Partie 2

Autor: Bonanomi, Lydia / Chevalier, Gérard / Coppi, Luisella

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réhabilitation de l'habitat rural jurassien

1. Situation socio-économique

Tableau (1)

| Evolution de la population | Les Genevez | Franches-Montagnes | Jura | Suisse |
|----------------------------|-------------|--------------------|---------|----------|
| 1960-1970 | – 9,2 % | – 5,2 % | + 5,9 % | + 15,5 % |
| 1970-1980 | – 6,5 % | – 5,5 % | – 3,4 % | + 1,5 % |

1.1 Introduction

L'analyse de la situation socio-économique de la commune a été élaborée selon la méthode développée par l'Institut d'économie rurale (IER) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Cette méthode permet d'obtenir un maximum de renseignements avec un minimum de travail d'enquête. Elle permet en outre de comparer les résultats avec ceux des 350 communes suisses (toutes situées en région de montagne) que l'IER a analysés selon cette même méthode au cours des quinze années passées.

1.2 Démographie

1.2.1 Evolution de la population

La population des Genevez a atteint son maximum de 733 habitants en l'an 1900. Dès cette date, on assiste à une diminution constante de la population. Celle-ci

atteint, en 1980, l'effectif de 475 habitants. Ce chiffre correspond à celui de 1840.

L'évolution récente de la population des Genevez est plus alarmante encore que celle du district des Franches-Montagnes.

L'exode des jeunes, après leur scolarité, est la cause principale de la chute de population.

En extrapolant l'évolution de 1900 à 1980, on arrive théoriquement à la disparition du village en l'an 2130 !

1.2.2 Structure d'âge de la population

La pyramide des âges (fig. 1) nous révèle, entre autres, une entaille dans la classe d'âge de 25 à 30 ans, signe typique de l'exode. Pour comparer, nous vous donnons l'exemple d'une pyramide «saine», celle des Franches-Montagnes en 1880.

Evolution de la population, de 1970 à 1980, selon les classes d'âge

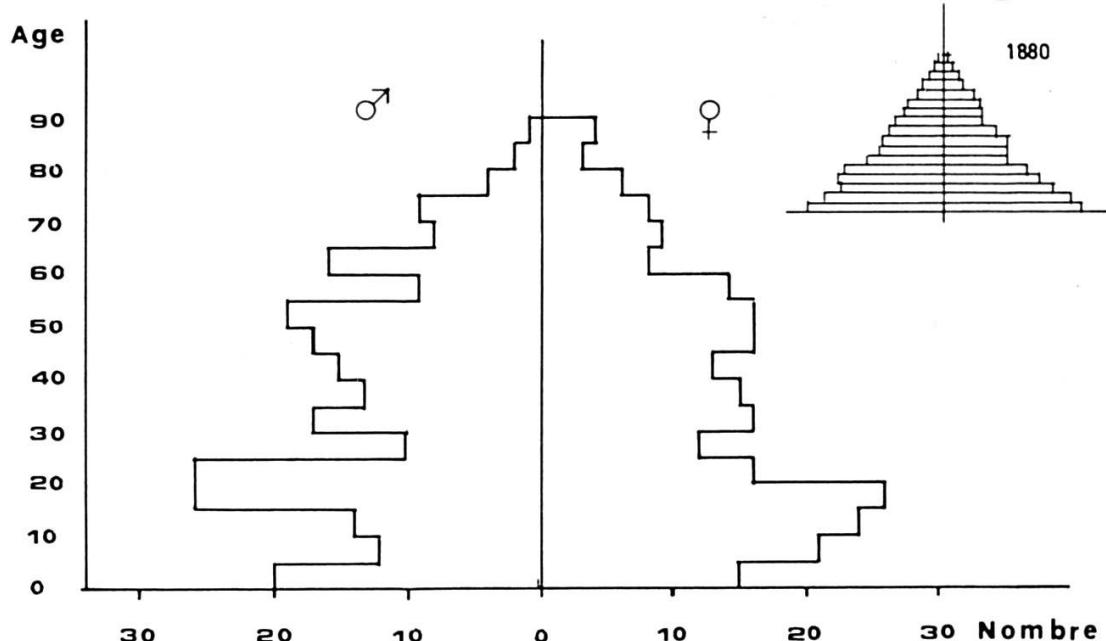


Tableau (2)

| Classe d'âge | Les Genevez | Franches-Montagnes |
|----------------------|-------------|--------------------|
| 0-6 ans | – 27,4 % | – 17,8 % |
| 7-15 ans | – 28 % | – 20,9 % |
| 16-19 ans | + 88,9 % | + 4,8 % |
| 20-64 ans | – | – 2 % |
| plus de 64 ans . . . | – 9,5 % | + 7,5 % |

L'évolution récente de la structure d'âge de la population montre une diminution très accentuée des enfants jusqu'à l'âge de fin de scolarité. La commune ne souffre cependant pas du phénomène du vieillissement de la population qui caractérise le district des Franches-Montagnes dans son ensemble.

1.2.3 Indices démographiques

En comparant certains groupes de population à d'autres, on obtient des indices qui caractérisent d'une certaine manière une population totale: indice du vieillissement, de fécondité, de célibat, de l'activité économique, de l'exode des jeunes.

Aux Genevez, les premiers de ces indices ne s'écartent guère de la moyenne suisse. En revanche, on constate un écart important pour le dernier indice: l'exode des jeunes. Celui-ci s'obtient par la comparaison du nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans avec celui des personnes de 25 à 34 ans.

Cet indice est proprement alarmant: il s'élève à 1,71, alors qu'il est de 1,44 pour les 350 communes de montagne, et de 0,94 pour l'ensemble de la Suisse.



1.3 Situation économique

1.3.1 Lieu de travail et mouvement pendulaire

Les personnes actives (45 % de la population totale) travaillent dans les lieux suivants :

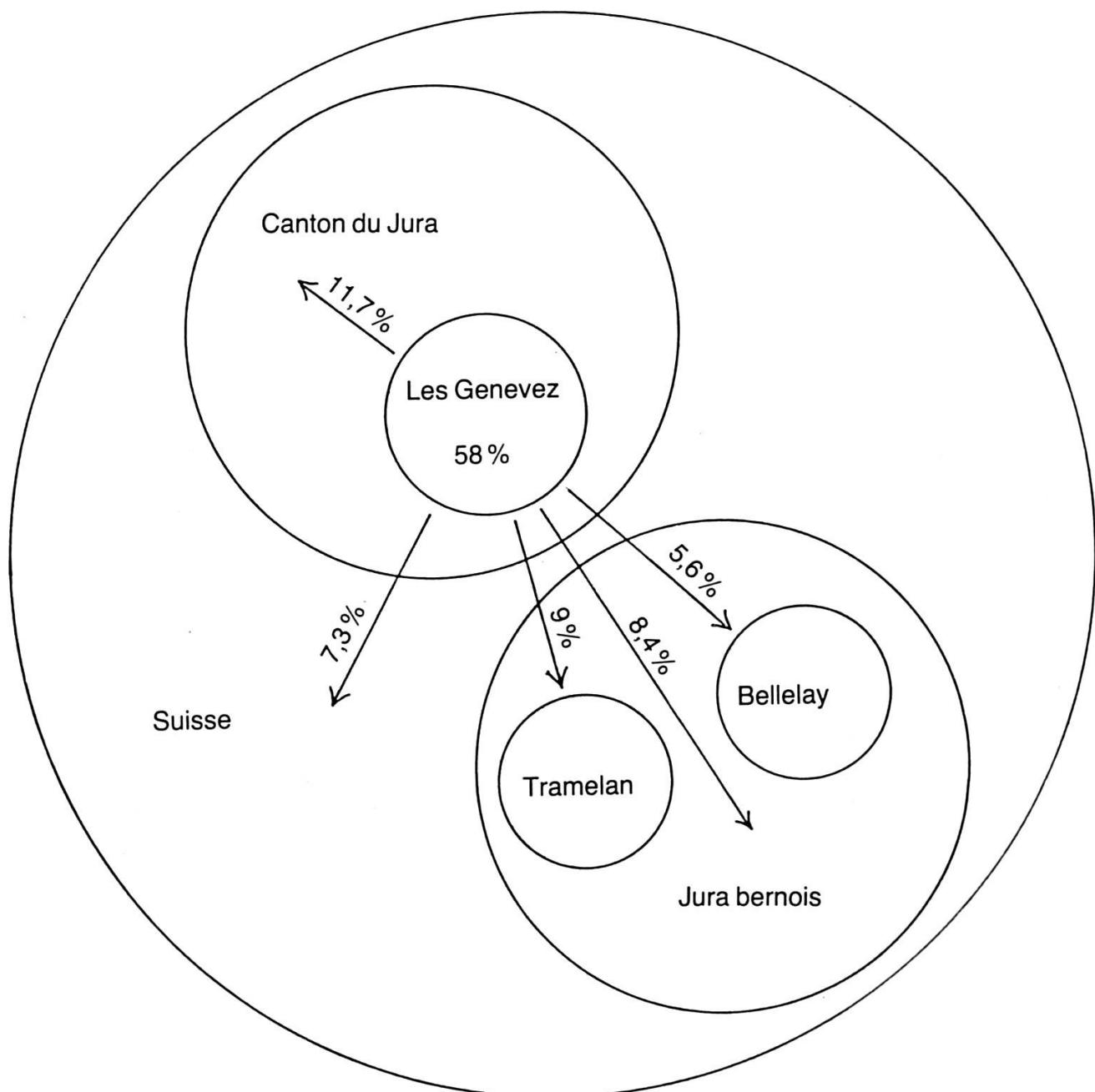


Tableau (3)

| Provenance des revenus | Les Genevez | Total des 350 communes de montagne | |
|--|---------------|------------------------------------|---------------|
| Activité principale | 81,9 % | 76,4 % | |
| Activité secondaire des personnes occupées . . . | 2,1 % | 2,5 % | |
| Revenu accessoire des ménagères et rentiers . . | 2,7 % | 2,2 % | |
| <u>Total activité lucrative</u> | <u>86,7 %</u> | <u>86,7 %</u> | <u>81,1 %</u> |
| Rentes AVS-AI | 9,8 % | 11,5 % | |
| Autres (location, intérêts, etc.) | 3,5 % | 7,4 % | |
| <u>Total rentes et autres</u> | <u>13,3 %</u> | <u>13,3 %</u> | <u>18,9 %</u> |
| <u>Total du revenu</u> | | <u>100 %</u> | <u>100 %</u> |

Les mouvements pendulaires journaliers sont peu élevés, parce que bon nombre de personnes occupées dans les communes voisines (Bellelay, Tramelan) rentrent à midi et ne sont de ce fait pas considérées comme pendulaires.

En revanche, les mouvements pendulaires hebdomadaires sont très élevés (19 personnes occupées et 15 apprentis/étudiants). Ces personnes se trouvent quasi toutes dans la classe d'âge de 15 à 24 ans. Il existe ainsi une relation directe entre mouvement pendulaire hebdoma-

daire et exode. Autrement dit, les « pendulaires hebdomadaires » forment la grande partie des candidats à l'exode. Les revenus non lucratifs sont moins élevés que ceux de la moyenne de comparaison, car

- il y a moins de rentiers (la population en-dessus de 60 ans est de 11,3 % par rapport à 18,5 %) ;
- le rendement des capitaux propres est moins élevé (épargne plus faible, dettes plus élevées).

1.3.2 Revenu

Tableau (4)

| Branche économique | Les Genevez | Total des 350 communes de montagne |
|--|--------------|------------------------------------|
| Agriculture | 6,4 % | 12,1 % |
| Construction | 7,3 % | 21,4 % |
| Industrie et métiers | 58,9 % | 22 % |
| Commerce et banque | 3,2 % | 11,3 % |
| Tourisme | 1 % | 8,7 % |
| Santé, éducation, administration | 21,1 % | 16,6 % |
| Transport et communication | 2,1 % | 7,9 % |
| <u>Total</u> | <u>100 %</u> | <u>100 %</u> |

Provenance du revenu principal selon les branches économiques

La provenance du revenu principal selon les branches économiques est très mal équilibrée: 80 % du revenu principal de la population des Genevez sont procurés par deux branches seulement (industrie/métiers et santé/éducation). Le taux de

comparaison des communes de montagne est de 38,6 %, donc moins de la moitié !

En poussant l'analyse un peu plus loin, jusqu'au niveau des entreprises, nous constatons que, du revenu principal total des personnes occupées :

20 % proviennent de l'entreprises Omega aux Genevez et 8 % proviennent de

l'Hôpital psychiatrique de Bellelay. Une telle dépendance constitue un danger pour la stabilité de l'économie communale. D'ailleurs, la population des Genevez en est consciente. L'analyse chiffrée met en évidence la gravité de la situation. Celle-ci est d'autant plus critique, que l'avenir des deux entreprises, qui fournissent près de 30% du revenu total, n'est pas assuré.

Il s'agit de chercher des solutions de rechange avant que les managers horlogers ou les autorités du canton de Berne ne prennent les décisions à la place des habitants de la commune et ne poussent ceux-ci à l'exode.

1.4 Conclusions

La diminution de la population, et plus particulièrement l'exode massif des

jeunes sont les deux aspects préoccupants de la démographie de la commune des Genevez. Quant à l'économie, elle ne tient pour ainsi dire plus qu'à un fil.

Que faire ? Notre étude ne s'occupe pas directement du développement des différentes branches d'activité. Notre contribution à la problématique du développement local et régional se situe sur un autre plan : nous voudrions montrer que l'habitat rural constitue l'un des ressources qu'il s'agit de mettre en valeur, en vue d'un développement endogène.

L'étude des fermes nous a néanmoins amenés à aborder certains aspects de l'une des branches d'activité productive : l'agriculture.

2. Situation et problèmes de l'agriculture aux Genevez

2.1 Introduction

Pour commencer, nous présenterons quelques chiffres, lesquels fournissent certaines indications sur la situation de l'agriculture, sur ses points faibles et ses points de «bonne santé». Par la suite, nous nous intéresserons de plus près à trois problèmes importants : la propriété, respectivement la location des terres, la question de la succession et enfin celle de la rénovation des fermes.

2.2 Quelques chiffres concernant les exploitations et la population agricoles

2.2.1 Evolution du nombre des exploitations agricoles (statistiques fédérales)

Le nombre des exploitations est en diminution comme partout en Suisse. Les exploitations secondaires diminuent plus fortement que les exploitations principales.

Il est frappant de voir que la diminution totale des exploitations est plus forte aux

Tableau (5)

| | Les Genevez | | | Franches-Montagnes | | |
|--|-------------|------|----------|--------------------|------|----------|
| | 1975 | 1980 | Mod. | 1975 | 1980 | Mod. |
| Exploitations principales ¹ . . . | 19 | 18 | – 5,3 % | 464 | 449 | – 3,2 % |
| Exploitations secondaires ² . . . | 18 | 14 | – 22,2 % | 99 | 83 | – 16,2 % |
| Total exploitations | 37 | 32 | – 13,5 % | 563 | 532 | – 5,5 % |

¹ Le revenu agricole est plus important que le revenu extra-agricole.

² Le revenu extra-agricole prime sur le revenu agricole.

Genevez que dans l'ensemble du district.

2.2.2 Démographie rurale (exploitations principales et secondaires)

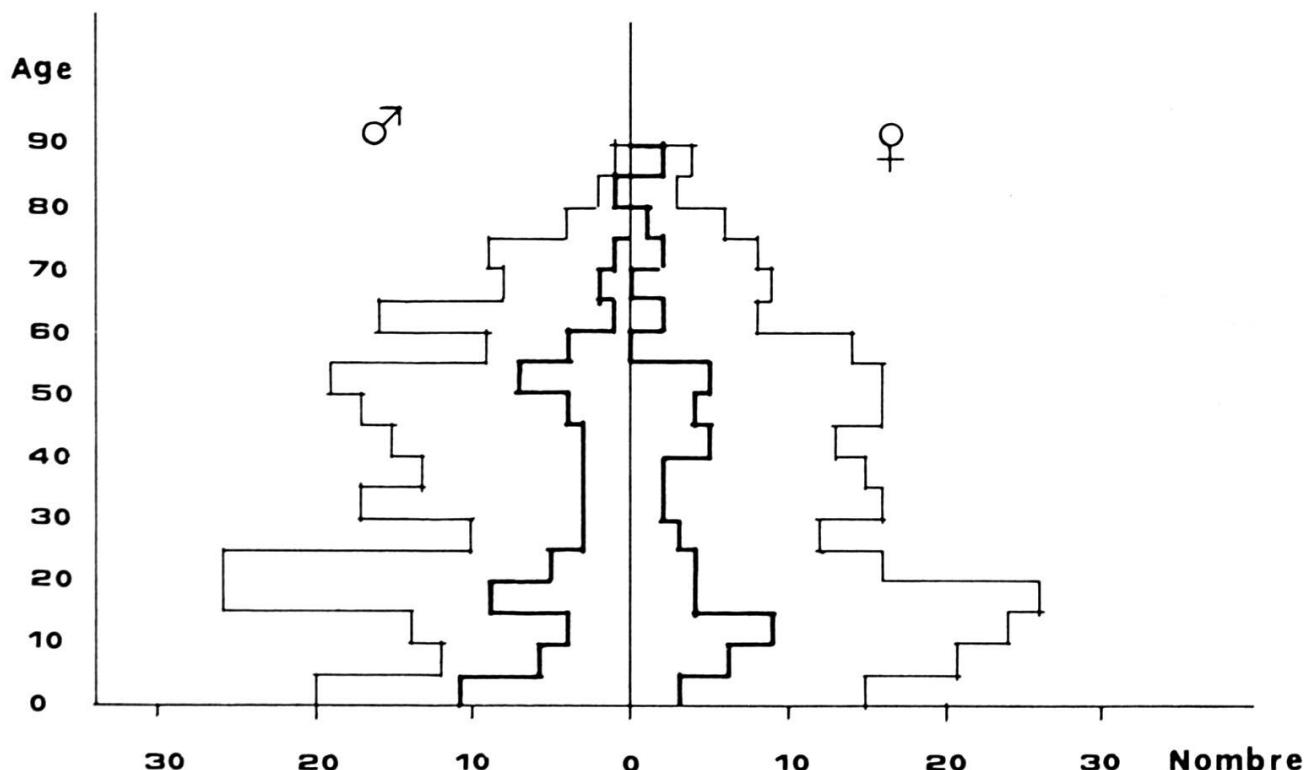
La population agricole compte 113 personnes ou 25,5 % de la population totale. Voici les indices démographiques :

On remarque que trois des quatre indices sont en faveur de la population agricole (comparée à la population totale). En revanche, l'exode des jeunes, phénomène préoccupant dans son ensemble, est encore nettement plus marqué parmi la population agricole.

Tableau ⑥

| | Population agricole | Population totale | Remarques sur la population agricole |
|---------------------------|---------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Fécondité | 0,78 | 0,48 | Favorable |
| Exode | 2,20 | 1,71 | Défavorable |
| Vieillissement | 0,25 | 0,49 | Favorable |
| Structure d'âge | 1,83 | 1,60 | Favorable |

Pyramide des âges de la population agricole en comparaison de celle de la population totale



Nous remarquons que la population agricole est en général plus jeune et que les hommes sont plus nombreux (beaucoup restent célibataires).

L'entaille dans la pyramide, correspondant à un manque dans les classes d'âge de 26 à 40 ans, conséquence de l'exode, est inquiétante.

Le phénomène apparaît encore plus clairement si l'on prend en compte l'évolution de l'âge des chefs d'exploitation :

Tableau (7)

| Classe d'âge | Les Genevez | Franches-Montagnes |
|--------------------------|-------------|--------------------|
| Jusqu'à 35 ans | – 14 % | – 5 % |
| 36-50 ans | – 7 % | + 6 % |
| 51-65 ans | + 73 % | ± 0 % |
| plus de 66 ans | – 41 % | – 8 % |

2.2.3 Typologie des exploitations agricoles

Pour caractériser les exploitations agricoles de la commune, nous les classons en trois groupes, selon l'importance économique de l'activité agricole :

1. agriculteurs à plein temps,
le revenu agricole représente au minimum 80 % du revenu total ;
2. double actifs,
personnes ayant une activité principale en dehors de l'agriculture, et

dont 20 % à 50 % du revenu proviennent de l'activité agricole ;

3. agriculteurs à titre accessoire, personnes ayant une activité principale en dehors de l'agriculture, ou rentiers ayant une activité agricole. Celle-ci procure moins de 15 % du revenu total.

Voilà quelques chiffres caractérisant les exploitations agricoles des Genevez (état 1981)

(Voir tableau (8))

Remarque : les chiffres ci-dessus diffèrent sensiblement de ceux du tableau N° 5. En une seule année, une exploitation principale et quatre exploitations à titre secondaire ont disparu.

Les agriculteurs à plein temps représentent les 63 % de tous les agriculteurs. Ils sont relativement jeunes ; ils produisent surtout du lait, ils possèdent relativement beaucoup de terres. Leur revenu est très bas.

Les double actifs représentent les 15 % de tous les agriculteurs. Ils sont relativement jeunes ; la taille de leur propriété est moyenne. Leur revenu est assez remarquable.

Les agriculteurs à titre accessoire représentent les 22 % de tous les agricul-

Tableau (8)

| | Agriculteurs à plein temps | Double actifs | Agriculteurs | Total |
|---|----------------------------|---------------|--------------|---------|
| Nombre d'exploitations : | | | | |
| production laitière | 13 | 2 | 0 | 15 |
| production élevage | 4 | 2 | 3 | 9 |
| autres productions | 0 | 0 | 3 | 3 |
| total exploitations | 17 | 4 | 6 | 27 |
| Age moyen de l'exploitant | | | | |
| production laitière | 44 ans | 32 ans | — | 43 ans |
| production élevage | 60 ans | 50 ans | 58 ans | 57 ans |
| toutes les exploitations | 48 ans | 41 ans | 52 ans | 48 ans |
| Revenu total par ménage | 26300.— | 40200.— | 39300.— | 31200.— |
| Surface agricole moyenne en propriété (sans fermiers) | 9,6 ha | 5,7 ha | 3,8 ha | 7,4 ha |

winterthur

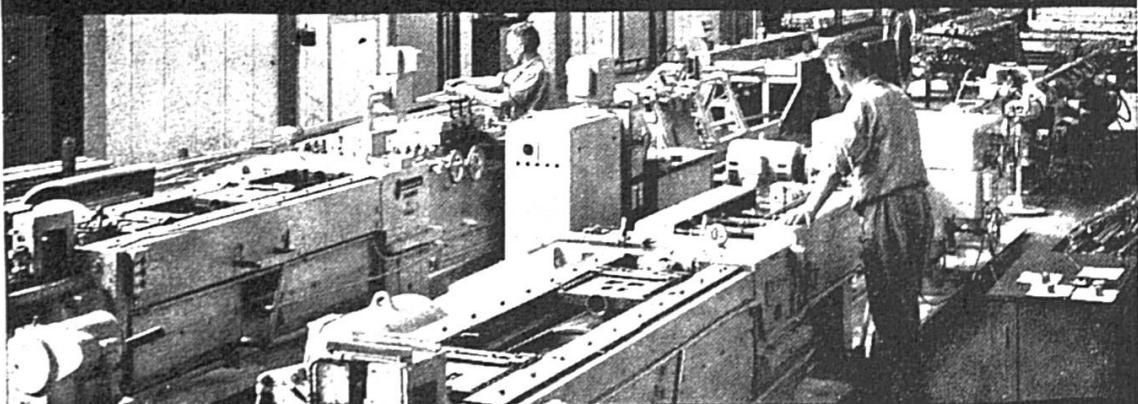
assurances

*Winterthur-Assurances
Agence de Moutier*

Claude LUSA
Téléphone 032 93 43 80

Collaborateur:
Alain LUSA

BOILLAT SA



laminoirs et tréfileries
spécialistes du laiton et alliages de cuivre
tél. (032) 91 31 31 télégr. Boillat télex 3 41 28
Boillat SA Reconvillier Suisse

HADORN INTERIEUR

2740 Moutier

Tél. 032 93 43 31

2800 Delémont

Route de Moutier

Tél. 066 22 83 83

Meubles pour
appartements - bureaux - hôtels - bâtiments publics

Fiduciaire PROBITAS SA



Membre de la Chambre suisse
des sociétés fiduciaires et des
experts-comptables

- Révisions
- Expertises comptables et judiciaires
- Organisation et tenue de comptabilité
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux
- Conseils en matière fiscale
- Constitutions, liquidations et organisations de sociétés

Bienna, rue Hugi 3
Téléphone 032 23 77 11

Porrentruy, rue A.-Merguin 6
Téléphone 066 66 48 49

teurs. Ils ne produisent pas de lait. Leur propriété est petite. Ils sont relativement âgés. Enfin, leur revenu est assez remarquable.

Notons encore que l'élevage est pratiqué par les agriculteurs d'un certain âge.

2.2.4 Conclusions

Les chiffres figurant ci-dessus indiquent des tendances générales. Certains problèmes, les difficultés que vivent les agriculteurs, les mécanismes qui conduisent à la disparition de domaines, les conflits qui peuvent exister entre différentes catégories de personnes, intéressées de près ou de loin à ce qui touche l'agriculture, tout cela n'apparaît que lorsque l'on prend en compte les situations particulières.

Prenons par exemple le revenu: les agriculteurs à plein temps ont un revenu moyen bas. En réalité, il y en a certains dont le revenu, tout en restant au-dessous du revenu paritaire, est relativement satisfaisant. D'autres ont un revenu proche du minimum vital. Ce sont souvent les mêmes qui ne disposent que d'un minimum de terres et qui, en plus, sont parfois fortement endettés. Ces exploitants-là risquent de disparaître.

Autre exemple: parmi les agriculteurs à titre secondaire, il y en a qui ont peu de terres. Leur revenu leur permet d'envisager l'acquisition de terres supplémentaires. Pour cette raison, ils sont perçus comme des concurrents déloyaux par les agriculteurs cités plus haut.

Ainsi sont placées en concurrence deux catégories d'agriculteurs dont la survie est indispensable au maintien d'une agriculture vivante. Cette concurrence crée un climat très négatif et contribue à renforcer une certaine résignation générale. Une politique différenciée devrait soutenir en priorité ces deux catégories d'agriculteurs.

Les exemples cités montrent que la terre est l'un des enjeux principaux du développement agricole. Nous allons donc d'abord livrer quelques réflexions à ce sujet. Par la suite, nous aborderons un autre sujet qui fait problème: celui de la succession.

2.3 Les problèmes fonciers

A l'origine de l'abandon des fermes par les agriculteurs, il y a le regroupement des terres et donc la diminution du nombre des domaines. Ce regroupement s'explique par la diminution progressive de la rentabilité des exploitations. En effet, cette diminution rend nécessaire l'accroissement de la production pour compenser la diminution des prix de vente agricoles: il faut à l'agriculteur produire toujours plus de lait pour se procurer une paire de souliers, ou de bétail de boucherie, pour acheter un tracteur. Pour accroître cette production, il lui faut obtenir des terres supplémentaires, en propriété ou en location.

Produisant davantage, il doit aussi améliorer la productivité, ainsi les machines remplacent les hommes qui d'ailleurs font défaut. Ils se sont engagés dans les autres secteurs économiques.

Tels sont les principes généraux qui ont guidé la politique agricole en matière de rationalisation des exploitations agricoles. Il faut relever que parallèlement, un ensemble de mesures contradictoires avec cette rationalisation sont prises par les pouvoirs publics: elles visent à contenir la diminution de la population agricole.¹ Il reste que les terres agricoles sont devenues un enjeu central, dans les Franches-Montagnes et aux Genevez en particulier.

En Suisse, en général, les fonds disponibles à l'investissement, de provenance extra-agricole, sont surabondants. Cela a invité les investisseurs d'origine non rurale, voire étrangère, à l'achat de terres et de fermes. Cette intervention exté-

rieure sur les marchés fonciers locaux déjà tendus par un excédent de demande agricole ou de la construction fait flamber les prix du sol. Il est rendu ainsi inaccessible aux petits agriculteurs qui ne tirent leurs revenus que de l'agriculture.

Aux Genevez, deux domaines représentant environ les 20% des terres agricoles (sans la propriété communale, ni GLM) sont dans les mains de deux propriétaires non-exploitants. De quelque manière qu'on juge l'effet de ces transactions sur les prix des terres, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont déterminés par l'ensemble de la pratique dans la région, voire dans le pays tout entier.

Ce poids du capital foncier dans le budget des exploitations entraîne un surendettement des agriculteurs: «C'est à peu près dans une proportion des deux tiers que les charges successorales contribuent au surendettement agricole par le truchement du prix des terres».²

Dans un article³ de la *Revue suisse d'agriculture*, Jacques Dubois nous apprend que «ce surendettement ne provient guère du fait des transactions entre vifs, car le haut niveau des prix dissuade toujours davantage le paysan d'acquérir le sol, du moins par surface de quelqu'importance (de plus en plus il loue), mais surtout par transferts pour cause de mort».

Aux Genevez, cela se vérifie par le fait que 50% des terres sont en location (contre 30% dans les Franches-Montagnes). Cette situation est d'autant plus inquiétante que bon nombre de parcelles sont louées sans bail aucun, ce qui signifie que l'exploitant peut les perdre d'une année à l'autre. De plus, sans bail à long terme, il n'a pas droit à un crédit d'investissement. Une discussion approfondie des problèmes de fermage demanderait à elle seule un chapitre tout entier. Disons ici simplement qu'à notre

avis, la nouvelle loi en préparation n'améliorera en rien la situation actuelle. Revenons aux problèmes de la propriété: les exploitants occupés à plein temps par l'agriculture n'ont en propriété que des surfaces variant entre 5 et 18 ha.

La valeur de rendement de l'exploitation est la référence légale dans une estimation lors d'une succession. Dans son article, J. Dubois rapporte le point de vue du Service romand de vulgarisation agricole qui estime que cette valeur, calculée selon les normes fédérales, est trop élevée. De plus, les cohéritiers tendent à la hausse pour des raisons évidentes. Le preneur lui-même peut y trouver intérêt dans la mesure où il peut espérer par la suite obtenir des prêts hypothécaires plus importants.

On voit que la hausse du prix du sol agricole connaît de multiples causes sur lesquelles il est très difficile d'agir avec la législation actuelle.

Relevons encore que les parcelles isolées et les tout petits domaines peuvent atteindre les prix les plus hauts, car il se trouve toujours quelques agriculteurs ou d'autres particuliers, aux ressources suffisantes, pour surenchérir en vue d'arrondir leur domaine. Cette valeur surfaite incite les héritiers non-agriculteurs à théoriser ces biens fonciers, à les louer tout en se gardant de se lier les mains par des baux à long terme.

Cela dit, il ne faudrait pas accuser de théorisation tous les propriétaires non-paysans. En effet, certains d'entre eux ont le projet de retourner à la terre sitôt que leur situation le permettra. Ces personnes-là sont à considérer comme des acteurs dynamiques du développement; car il faut bien une relève pour maintenir la population agricole, relève qui ne se recruterera pas toute entière parmi les successeurs des agriculteurs existants (voir chap. 2.4.).

En revanche, d'autres propriétaires ne gardent leurs terres que parce que celles-ci représentent un placement sûr de leur fortune.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des terres agricoles en 1982 (terrain communal et GLM non compris):

Tableau ⑨

| Nombre | Surface ha | % |
|---|---------------|------|
| 19 (11 %) Agriculteurs domiciliés dans la commune | 150,37 | 33,8 |
| 80 (47 %) Non-agriculteurs domiciliés dans la commune | 160,87 | 36,1 |
| 71 (42 %) Personnes domiciliées en dehors de la commune | 134,05 | 30,1 |

Les personnes domiciliées dans la commune ne possèdent donc que les 70% du terrain agricole privé. Notons que le chiffre comparable pour Chevenez (commune également étudiée) est de 80%.

De surcroît, la situation a tendance à se dégrader: de 1974 à 1982, les habitants de la commune ont «perdu» 13,7 ha., soit environ les 3% du terrain privé.

Chaque parcellisation et chaque aliénation de ces petits domaines, à l'occasion de successions, font perdre définitivement une occasion de maintenir une petite exploitation qui, même si elle n'est pas assez rentable pour faire vivre à elle seule une famille, peut lui permettre de vivre encore au pays. Dans le Jura en particulier, à l'heure où l'industrie horlogère et des machines s'effondre, le maintien de ces petites exploitations nous paraît capital.

Il reste à signaler l'un des problèmes de l'agriculture aux Genevez: le morcellement excessif des terres agricoles. La commune des Genevez est une des rares communes des Franches-Montagnes qui n'a pas procédé au remaniement parcellaire.

Aux Genevez, selon les statistiques agricoles de 1975, le nombre moyen de parcelles par propriétaire s'élevait à 14, contre 5 pour le district des Franches-Montagnes. Il faut néanmoins nuancer ce constat, car les agriculteurs, en réalité, s'arrangent entre eux, et un certain regroupement existe au niveau de l'exploitation des terres.

Le remaniement parcellaire constitue l'une des solutions au problème du morcellement. Certains effets pervers existent peut-être, mais il a l'avantage d'être accompagné de subventions importantes.

Le problème est que, pour entrer en matière, les instances cantonales exigent l'accord d'une majorité «confortable» des propriétaires. Dans le cas des Genevez, il faut pour cela, en plus de l'accord de tous les agriculteurs, celui de 60% au moins des propriétaires non-agriculteurs. Ces personnes-là ne sont pas directement intéressées par un remaniement. Etant donné que leur poids va en s'alourdisant, la possibilité de décider d'une opération de remaniement risque donc d'être bloquée sous peu.

Nous pensons qu'un dialogue sans hostilité conduira certains propriétaires, actuellement réticents, à se rallier à un projet qui montre clairement qu'il y va de l'avenir de l'économie communale prise dans son ensemble.

2.4 Problèmes de succession

Peu de domaines sont abandonnés parce que le chef d'exploitation décide de changer d'activité. La très grande majorité des exploitations disparaissent parce qu'aucun des enfants n'a pris la relève du vivant des parents.

Ainsi, on peut dire que tout domaine exploité par une personne de plus de cinquante ans, et pour lequel il n'existe pas de projet bien établi en ce qui concerne la reprise par un jeune, est menacé de disparition.

La probabilité de succession des agriculteurs âgés de plus de cinquante ans se présente comme suit :

Tableau 10

| | 1975 | Succession non assurée | 1981 | Succession non assurée |
|------------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| | Succession probable | | Succession probable | |
| Agriculteurs princ. | 6 | 1 | 5 | 4 |
| Agriculteurs second. | 6 | 1 | 1 | 3 |

On constate donc une nette détérioration de la situation. Il est intéressant de relever que la plupart des exploitations sans succession assurée en 1981 sont localisées dans le village (par opposition aux hameaux et fermes isolées).

La mauvaise rentabilité est bien évidemment la cause principale de l'abandon de l'exploitation paternelle par les enfants. Curieusement, on constate que sur les quatre exploitations à plein temps (pour ne parler que de celles-ci), pour lesquelles la relève n'est actuellement pas assurée (*tableau ci-dessus*), trois sont des domaines parfaitement viables. Ainsi donc, d'autres facteurs que la viabilité entrent en jeu; nous n'en énumérerons que quelques-uns :

– contrairement à d'autres régions, dans les Franches-Montagnes, il n'existe pas de tradition bien ancrée quant à la succession. On n'a pas l'habitude de choisir très tôt celui des enfants qui reprendra le domaine. Souvent, chacun des enfants apprend un métier; ils ont ainsi déjà un pied en-dehors.

– La cohabitation entre parents et enfants mariés est de plus en plus rejetée. La perspective de la cohabitation retient d'ailleurs plus d'une femme à envisager le mariage avec un fils d'agriculteur. Aucune tradition n'établit le partage des pouvoirs et de l'espace entre les parents vieillissants et le couple qui reprend le domaine.

– La motivation pour l'agriculture manque parfois chez les jeunes. Même si le domaine est viable, le revenu reste relati-

vement bas. Dans plusieurs cas, les parents ont commencé sans moyens et, durant des années, la vie a été très dure pour tous. Les jeunes gardent un mauvais souvenir de cette époque de pauvreté.

Concluons : les chefs d'exploitation devraient prendre conscience du fait que plus ils tardent à régler la succession, plus leur domaine sera menacé de disparaître. Nous leur recommandons donc vivement de régler la situation aussitôt que possible, qu'ils aient ou non des enfants susceptibles de reprendre l'exploitation. Un neveu, une nièce, l'un des petits-enfants, voire un jeune ne faisant pas partie de la famille, pourraient tout aussi bien prendre la relève. Il y va de l'avenir même de l'agriculture.

¹ La loi fédérale en la matière a d'ailleurs pour titre : Loi sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne.

² J. Vallat : *L'endettement de l'agriculture*, brochure ronéotypée, SRVA.

³ Jacques Dubois : *Quelques principes d'économie rurale intéressant l'aménagement du territoire*, 1972.

3. Réhabiliter les fermes et sauvegarder les petites et moyennes exploitations : de multiples problèmes interdépendants

Introduction

Quel est le rôle de la ferme (de la maison paysanne) dans la situation difficile des petites et moyennes exploitations ? La rationalisation des installations et des bâtiments étant une nécessité admise, la question est de savoir quelle est l'importance des transformations qu'il faut entreprendre ou quelle construction il faut réaliser, compte tenu des coûts. En effet, l'importance de ces derniers peut amener à la conclusion que rationaliser n'est pas nécessairement l'équivalent de rentabiliser !

Les réponses à cette question diffèrent selon la situation dans laquelle se trouve le domaine. Les deux éléments décisifs principaux sont d'une part les ressources financières (la capacité d'obtenir de nouveaux emprunts et celle de supporter les charges qui en découlent), d'autre part la perspective d'une reprise du domaine par un héritier.

Le seuil de rentabilité de l'exploitation dépend autant des composants du prix de revient des produits que du prix de vente. Or, parmi ces composants, le poste « construction et entretien des bâtiments » est un de ceux qui a le plus augmenté depuis les vingt dernières années. Il a vu son indice de prix passer, entre 1966 et 1982, de 100 à 216, celui du fourrage pour un temps plus long (de 1963 à 1983) passait de 100 à 170. Durant cette même période, les prix de vente ont passé, pour le lait de 100 à 185, celui du bétail de boucherie de 100 à 145 seulement.

On comprend encore mieux l'importance des charges consécutives aux travaux de construction dans le budget d'exploitation, lorsque l'on sait que la

réovation d'une ferme (logement et agrandissement du rural) peut atteindre le prix d'une dizaine de tracteurs et celui d'une dizaine d'hectares.

Certes, il existe des aides financières des pouvoirs publics ; mais les conditions d'obtention et les montants des subsides et des prêts laissent toujours des frais qui peuvent considérablement obérer un budget. Par exemple, une petite exploitation peut produire un revenu net de 20000 francs au budget annuel du ménage, avant la réovation du bâtiment. La charge annuelle consécutive peut facilement atteindre 5 à 6000 francs, elle diminuera donc ce budget déjà bien modeste de 25 à 30 %.

De nombreux agriculteurs se trouvent donc dans l'impossibilité d'accroître suffisamment leur productivité et de procéder à une amélioration des bâtiments. Une solution devra être trouvée pour ces cas dans le cadre d'une politique de réhabilitation.

Toutes les exploitations ne se trouvent néanmoins pas dans une situation difficile, et pourtant certains exploitants n'améliorent pas leur ferme. On constate en effet une certaine résistance face au projet de réovation. Celle-ci est jugée, *à priori*, plus désavantageuse que la construction neuve. Il faut pourtant se rendre compte que le neuf est presque toujours plus cher et pas toujours de meilleure qualité (notons que, parfois, la meilleure solution est la solution intermédiaire : réovation du rural existant et adjonction d'une partie neuve).

Cette méfiance face à la réovation débouche sur une position d'attente, dangereuse à notre avis. Expliquons-nous : l'agriculteur qui n'entreprend aucun travail conséquent doit continuer de travailler dans de mauvaises conditions. Ainsi le domaine dont la ferme n'est pas rénovée est doublement menacé. S'il n'est pas démantelé lors de la succession, l'agriculteur qui l'achètera peut être

amené, en revanche, à construire un nouveau bâtiment, considérant les frais et les difficultés de rénovation comparativement trop élevés.

En proposant l'amélioration, en temps opportun, des fermes anciennes, nous partons de l'idée qu'elle est une contribution déterminante à la sauvegarde des petites et moyennes exploitations ainsi que des emplois qu'elles représentent. Enfin, rappelons que la protection la plus authentique des anciennes fermes, éléments centraux du patrimoine rural, consiste à prolonger leur durée de vie en tant que maisons de paysans.

Venons-en aux situations concrètes. Qu'en est-il du devenir des vingt-cinq fermes encore en exploitation aux Genvez? Lesquelles subissent tant de contraintes qu'elles sont en danger de disparaître comme outil de travail agricole? Lesquelles le resteront, mais se trouvent devant des difficultés? Lesquelles seront maintenues à long terme et pourquoi? En réponse à ces questions, nous pouvons distinguer quatre grands ensembles de problèmes types, que voici:

3.1 Un cinquième des fermes en exploitation sont en grand danger de disparaître

Ces fermes subissent les différents facteurs qui mènent généralement à la désaffection agricole. Presque aucun élément dynamique ou positif ne vient compenser la faiblesse de leur situation. En ce qui concerne *l'espace*, la surface des terres en propriété est très faible (2 à 5 hectares). Le montant de certaines subventions est moindre, voire nul.¹ Les revenus sont réduits d'autant. Le démantèlement du domaine par la vente séparée reste une éventualité, bien que la législation jurassienne prévoie que l'instance compétente puisse s'y opposer lorsque la surface des terres excède 18 ares.

Il est difficile, voire impossible, d'agrandir une seule de ces fermes au vu des limites de propriété, de la proximité de la route ou de la pente du terrain. Il y a dans tous les cas, sauf un, des travaux de réfection à entreprendre tant dans la partie habitation que dans la partie rurale. Du point de vue *financier*, la situation est mauvaise; l'absence d'épargne et le faible revenu rendent tout emprunt extrêmement difficile. Dans un seul cas, il existe de l'épargne, mais en général, la *situation socio-économique* est marquée par l'absence de projets, donc de dynamisme. L'âge des exploitants (avec double activité ou activité accessoire) est relativement élevé; aucune succession comme agriculteur dans la famille n'est envisagée.

Dans le seul cas où l'épargne a été réalisée, c'est grâce à la double activité complétée par des restrictions dans les dépenses du ménage et par l'absence d'investissement dans l'exploitation et dans l'amélioration du logement.

En conclusion, ces petites fermes ont toutes les chances d'être changées d'affection, les terres étant louées ou alors vendues séparément d'ici quelques années. Certains propriétaires sauront-ils préparer cependant leurs succession et transmettre leur domaine à un autre agriculteur à temps partiel? Si cela s'avère impossible après tentative concrète avec leurs héritiers ou des tiers, essaieront-ils, malgré tout, que la vente se fasse en faveur des petits et des moyens paysans qui manquent de terre et de locaux agricoles? Ou bien assistera-t-on à un démantèlement complet au profit de quelques «investisseurs étrangers»? Quel rôle pourraient avoir la commune et la communauté des agriculteurs dans une tentative de sauvetage de ces petits domaines? Les mesures d'aides fédérales et cantonales sont-elles adaptées à ces situations problématiques? Trouvera-t-on la volonté de les adapter?

L'intérêt qu'il y a à maintenir, voire développer, la double activité en vue de sauvegarder la vie économique et sociale de la région est-il suffisamment reconnu? Quelles sont les activités qu'il serait possible de créer en amont, en aval ou à côté de l'agriculture pour assurer un second emploi à ces ménages?

Le rôle de la réhabilitation dans la survie de ces fermes

La réhabilitation du rural, c'est-à-dire l'exécution de quelques travaux qui visent à améliorer les conditions de travail du paysan à temps partiel, nous paraît être de nature à prolonger la durée de vie de ces petites exploitations, même au-delà d'une succession. En effet, celui qui hérite ou qui achète la petite propriété sera davantage motivé à s'engager dans la double activité, si tout est prêt à bien fonctionner, avec quelques hectares à disposition. Une des conditions à remplir, pour que cela se produise, est évidemment que ces travaux d'amélioration n'occasionnent pas de charges exagérées, ni pour la propriétaire actuel, ni pour le successeur.

Les améliorations envisageables ne comportent pas d'agrandissements importants. Une seule ferme a un accès au pâturage d'une certaine longueur. Quatre bénéficient de place en suffisance aux alentours immédiats. Elles pourraient donc encore être utilisées et améliorées pour une activité agricole.

3.2 Les fermes qui risquent, avec le domaine, d'être vendues au prix du marché

Si le cas est rare aux Genevez, il n'en représente pas moins un problème type, répandu dans la région: la ferme est tenue par un exploitant à plein temps. Les surfaces de terre en propriété sont de 15 à 18 hectares. La maison est assez grande et bien située du point de vue du travail agricole. Voilà donc un type de domaine qui devrait «tenir». Malheureu-

sement, la succession n'est pas assurée dans la famille. Cette absence de projet peut expliquer en partie que la maison n'a pas été améliorée, ni dans la partie rurale, ni dans la partie habitation. Lorsque des exploitants arrivent au terme de leur vie active, l'exploitation vit «au ralenti», sans investissements nouveaux qui occasionneraient des charges et du travail supplémentaires.

Dès lors, le devenir le plus probable de telles fermes et des domaines complets, est la vente lors de la succession. Si à ce moment-là aucun membre de la famille ne reprend ce domaine, le prix de vente a toutes les chances d'être celui du marché, soit de deux à trois fois la valeur de rendement agricole.

Ainsi, quel avenir ont les bâtiments eux-mêmes dans ces conditions? En quoi leur réhabilitation à l'heure actuelle contribuerait-elle à la sauvegarde du domaine maintenu dans la famille malgré tout, ou au contraire précipiterait-elle leur vente au prix du marché?

Nous pouvons supposer que si la réhabilitation s'exécutait sous une forme qui «séduise» les héritiers, ils seraient moins prêts le cas échéant à vendre au plus offrant, mais plutôt à envisager sérieusement une reprise: la situation économique se dégradant dans l'industrie horlogère et des machines-outils peut y aider... La vocation pour l'agriculture de l'un des petits-enfants, d'un neveu, peut être stimulée. Il s'agirait là d'une action de réhabilitation délibérée et calculée du logement et du rural de la part de l'actuel propriétaire.

D'un point de vue pessimiste, on serait tenté de dire que le risque d'effet pervers est trop grand: au cas où aucun membre de la famille n'est séduit et ne reprend le domaine, celle-ci pourra miser sur la plus-value apportée par les travaux et augmenter encore le prix du marché.

Ce scénario peut se réaliser. Mais dans le cas où le domaine est vendu avec une maison en mauvais état, l'acheteur aura tendance à estimer les travaux de réhabilitation trop coûteux et donc à construire un rural nouveau à l'extérieur du village. Après quoi, il pourra vendre séparément cette dernière, la laisser davantage se dégrader ou encore la transformer en immeuble locatif.

Partant de l'idée qu'une ferme en exploitation réhabilitée est une ferme sauvée, dans un tel cas, il faut encourager l'exécution de travaux assez tôt.

Les travaux à engager en premier lieu, du vivant des exploitaqnts actuels, ne devraient pas engager le genre et le système d'exploitation à venir. Il s'agirait d'abord d'effectuer des réparations différencées jusqu'alors. Bref, le successeur doit percevoir immédiatement qu'il lui sera possible d'aménager les lieux selon ses propres besoins, que rien n'a été compromis.

3.3 La moitié des fermes seront probablement maintenues en exploitation, mais avec des difficultés diverses

Les facteurs plus ou moins communs à ces fermes, sont ceux qui concourent à leur maintien comme outil d'exploitation et comme habitation. Le nombre d'hectares en propriété sans être toujours important ou suffisant, est néanmoins supérieur à sept (à une exception près). Cette surface est complétée soit par des locations soit, pour certains, par des achats successifs de terres.

La succession est assurée, ou alors, les agriculteurs sont jeunes. Ces derniers sont la grande majorité.

Les capacités d'accueil pour du gros bétail sont variables. Dans certains cas, il existe encore des possibilités d'aménager des gîtes supplémentaires, sans agrandir le volume du bâtiment; dans d'autres, on utilise un second bâtiment

pour loger les génisses. Dans huit cas sur douze, il serait possible d'agrandir le volume.

La très grande majorité des agriculteurs concernés a opté pour la production laitière. C'est aussi une très grande majorité qui est entreprenante et qui a des projets de développement.

Les situations financières sont diverses, mais aucune n'est ni manifestement désespérée, ni particulièrement bonne. Les emprunts contractés ont été investis dans d'autres secteurs que le bâtiment rural. Les agriculteurs dont le revenu imposable est faible (inférieur à 20000 francs) sont jeunes, ils entament donc leur carrière.

Les difficultés qui se présentent à ces agriculteurs et qui les empêchent d'engager des travaux de modernisation et d'agrandissement de leur ferme sont d'ordres différents selon les cas. Tous en revanche occupent des bâtiments qui nécessiteraient ce genre de travaux.

Selon les difficultés dominantes, on peut distinguer trois sous-groupes :

le premier est formé par des fermiers.

Les maisons, qui nécessiteraient toutes des travaux, ne leur appartiennent pas. Ils manquent de ressources financières.

Par définition, un agriculteur-locataire hésitera toujours à entreprendre à ses frais des transformations ou des améliorations dont il n'est pas sûr de recouvrir le bénéfice de l'investissement. Aux Genevez, ceux qui sont dans ce cas n'ont pas de bail qui prévoit ce recouvrement. Les propriétaires, bien que dans des situations très différentes, n'ont guère d'intérêt à entreprendre des travaux de réfection. Si l'un des fermiers avait l'occasion d'acheter le domaine, son engagement financier, considérant une valeur d'achat supérieure à la valeur de rendement, sera très difficilement supportable.

Dès lors, le fermier a tendance à investir dans les machines ou des équipement

déplaçables et dans le cheptel et à louer des terres à plusieurs propriétaires. Dans l'attente d'une vente, le bâtiment souffre d'un certain manque d'entretien, ce qui ne va ni dans le sens de sa sauvegarde, ni dans l'intérêt de celui qui achètera, puisque le coût de sa réfection dépendra de son état à ce moment-là.

Le deuxième sous-ensemble est formé par les fermes qui sont trop petites: il serait nécessaire d'agrandir l'écurie et la grange, de réaménager l'ensemble du rural pour augmenter le nombre de gîtes. *Les ressources financières des propriétaires manquent* pour entreprendre de tels travaux. Les exploitants ont acheté ou hérité du père un petit domaine. Il leur faudra une vie entière pour «monter» leur domaine et assainir leur situation. Tout l'effort est mis en priorité sur l'achat du cheptel, des terres et des machines. Leur dette est relativement importante, leur revenu imposable faible. Quant il est moyen, leurs charges familiales sont importantes. Il leur est donc difficile d'honorer un crédit supplémentaire pour engager des travaux. Ou encore, ils jugent que ceux-ci peuvent encore attendre, «qu'il faut faire avec ce que l'on a». Les projets cependant ne manquent pas et ceci prouve qu'il y a une certaine nécessité d'agrandir et de rationaliser. Les difficultés techniques qui se présentent pourraient être mieux surmontées s'il existait une aide technique adéquate.

Le troisième et dernier sous-groupe comprend les fermes appartenant à des agriculteurs double-actifs, qui sont petites. Certains de ces «double-actifs» ont presque assez de bêtes ou pourraient en avoir assez (considérant la surface des terres) pour être considérés, respectivement devenir, des paysans à plein temps. La rationalisation du travail agricole est tout aussi souhaitable pour un double-actif dans la mesure où il



accomplit sinon une double journée de travail, tout au moins nettement plus d'une entière.

La partie rurale des fermes en propriété des agriculteurs double-actifs ne se trouve pas dans un bien meilleur état que celles des autres. Les «double-actifs» ont le même type de contraintes quant à la modernisation ou à l'agrandissement du bâtiment rural. Il faut noter que malgré les autres charges, ils ont entrepris certains travaux d'amélioration, principalement dans l'entretien courant et dans le logement. Comme les autres agriculteurs, ils se sont engagés eux-mêmes en exécutant une partie de ces travaux pour en diminuer le coût et les charges consécutives. Ceci suffirait à démontrer que leurs ressources financières ne sont pas tellement meilleures que celle des agriculteurs à plein temps.

3.4 Un cinquième des fermes ont un avenir assuré

Ces anciennes fermes peuvent être considérées comme vouées à l'agriculture pour la durée d'au moins une génération. Elles bénéficient en effet d'un maximum de facteurs favorables, qui sont les suivants :

Les principaux travaux de modernisation ont été exécutés. Tous ont été exécutés dans une recherche du meilleur rapport prix/rationalisation. Un seul exploitant a opté pour la construction de nouveaux bâtiments ruraux à côté de l'ancienne ferme. Celle-ci continue cependant d'être utilisée, habitée et entretenue.

Les surfaces des terres en propriété sont de 9 à 18 ha., un seul des domaines a près de 40 ha. Il fait exception à plus d'un titre (le propriétaire n'exploite pas lui-même).

La succession est assurée, ou alors les agriculteurs sont relativement jeunes.

La situation financière est moyenne, à une exception près où elle est faible. En dehors des cas de fermage, la dette est

importante, elle correspond à des investissements productifs. Le revenu est, relativement à l'ensemble des agriculteurs de la commune, plutôt «élevé» (sans dépasser 32 000 francs).

Les capacités d'accueil du bétail sont suffisantes, soit parce que les aménagements intérieurs ont été faits, soit parce que l'on a agrandi la partie rurale de la ferme, soit encore parce que l'on occupe deux bâtiments. Dans tous les cas où la place manque dans la grange, on pratique l'ensilage. Il n'y a pas d'autres projets d'agrandissement, à l'exception d'un propriétaire qui projette de passer de la double activité au travail agricole à plein temps.

Le problème qui demeure, aux yeux de ces agriculteurs, est celui de l'acquisition des terres, c'est la garantie qu'ils pourront poursuivre et développer leur exploitation. La question est de savoir s'il est possible de réaliser cet objectif, tout en sauvegardant les intérêts de tous les agriculteurs de la commune, petits et moyens, double-actifs, à plein temps ou tirant un revenu accessoire de l'agriculture. De rappeler que seulement les 33% des terres dans la commune sont propriété des agriculteurs donne peut-être une idée de l'ampleur du problème et de la difficulté de parvenir à ce que chaque agriculteur dispose d'une surface suffisante au maintien de son exploitation d'abord, à son développement ensuite.

¹ Notamment l'ordonnance fédérale sur les améliorations foncières et la loi fédérale sur l'aide aux investissements agricoles en région de montagne. Il faut avoir actuellement au minimum dix unités de gros bétail (UGB) pour bénéficier des aides financières publiques.

4. Les modifications récentes des fermes en exploitation

4.1 Les principaux facteurs des modifications

De tout temps, les fermes ont subi des transformations et des agrandissements. Tant que les techniques de construction et que l'utilisation agricole des locaux n'ont pas changé, ces transformations ont été exécutées dans la continuité des principes qui fondent le caractère des fermes franc-montagnardes.

Les raisons et les manières d'engager les transformations, surtout depuis l'après-guerre, reposent sur trois changements qui se sont produits dans les domaines de l'agriculture et de la construction. Le premier est l'augmentation de la production laitière et carnée au détriment de toute autre production devenue insuffisamment rentable ou jugée comme telle. Cette augmentation est doublée, nous l'avons dit, par une augmentation de la surface des terres par exploitation. La conséquence de ce double changement est qu'une ferme conçue pour loger une dizaine de bêtes devrait en abriter trente à quarante aujourd'hui.

Le deuxième changement qui va de pair avec le premier est l'introduction de nouvelles techniques de travail agricole. Le troisième changement est l'utilisation courante, dans la construction, de matériaux industriels (métal, béton, plastique), réputés plus durables et plus faciles à mettre en œuvre, et aussi parfois meilleur marché.

Pour légitimes et aussi parfois techniquement habiles qu'elles soient, ces transformations posent une série de problèmes architecturaux et financiers. Ils découlent de la question posée par toute modernisation d'un immeuble ancien qui appartient au patrimoine culturel. En effet, ce type d'immeuble est soumis à un contrôle non seulement des services de

l'Etat, mais aussi d'associations privées visant à la sauvegarde de ce patrimoine culturel. A quoi s'ajoutent les avis des professionnels du bâtiment, les contraintes techniques et financières et les goûts personnels des divers intervenants.

4.2 Modernisation et agrandissement des fermes anciennes, quelles potentialités ?

La réalisation de ces travaux vise donc, dans le cadre de la rationalisation du travail, l'accroissement du nombre de places pour le gros bétail et du volume d'engrangement.

Rappelons que la production laitière domine aux Genevez. Ce sont plutôt les «jeunes agriculteurs» (de 30 à 45 ans) qui optent pour cette production. Ce sont aussi eux en majorité qui entreprennent l'agrandissement et la modernisation de leur ferme.

Selon l'ordre d'importance approximatif des travaux de transformations exécutés, citons :

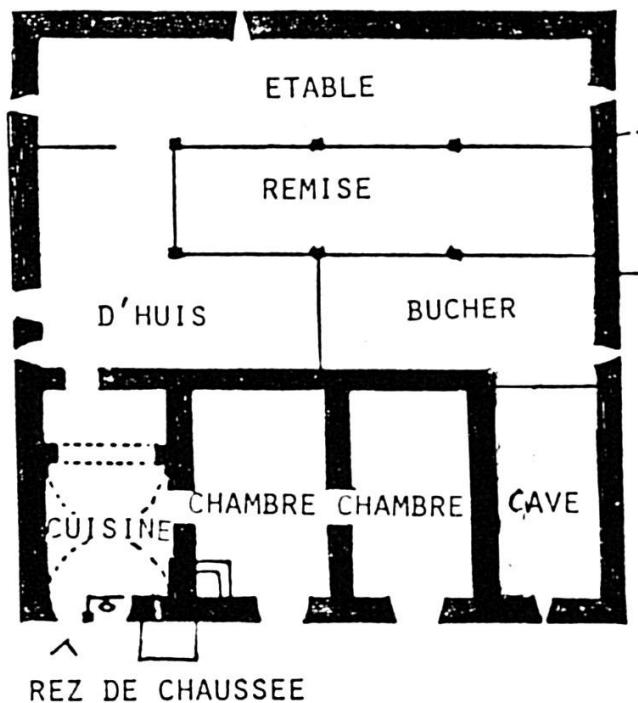
- l'accroissement du nombre de places différenciées (laitières, génisses, veaux) ;
- la création d'une fourragère ;
- la réalisation d'une remise pour les machines ;
- la construction d'une fosse à purin conforme ;
- l'accroissement du volume de fourrage (par ensilage ou engrangement) ;
- l'amélioration de la ventilation, de l'éclairage naturel et des accès (portes et fenêtres) ;
- l'installation d'un souffleur ;
- l'installation d'un système d'évacuation du fumier ;
- la transformation des mangeoires anciennes, du système d'attache et la réfection du sol ;

- la création de chambres à lait et de locaux pour la préparation des aliments.

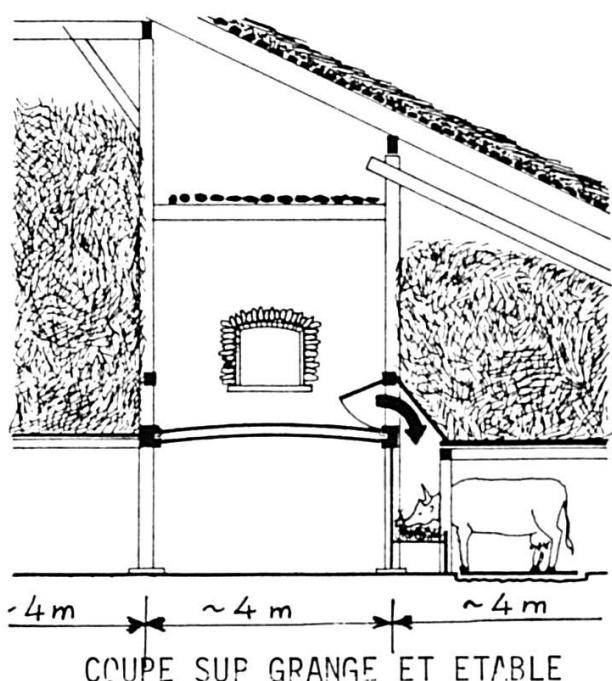
Cet ordre n'est pas nécessairement celui dans lequel les transformations sont opérées chronologiquement par les propriétaires. Les transformations et agrandissements qui impliquent un changement dans la structure elle-même (murs, poteaux, poutraison, charpente) devraient être étudiés avec le plus grand soin, non seulement pour des raisons de sécurité et de coût, mais aussi en vue de sauvegarder les caractéristiques essentielles de la ferme ancienne.

4.3.1 *L'espace disponible et la structure porteuse au rez-de-chaussée*

La division de l'espace du rez-de-chaussée de la partie rurale est définie par les poteaux nombreux qui soutiennent non seulement la poutraison de la grange, du pont notamment, mais aussi la charpente toute entière. Ces poteaux sont distants d'environ quatre mètres dans les deux directions. En règle générale, cette disposition permet d'installer entre chaque rangée de poteaux l'allée, les couches et la mangeoire. Cette largeur de quatre mètres est aussi amplement suffisante pour l'utilisation d'une travée comme fourragère. Des exceptions sont toujours possibles, notamment quand des locaux du logement ont été construits dans le devant-huis (salle de bain, buanderie, escalier). A l'origine, dans la quasi-totalité des cas, l'écurie est installée dans la travée formée par le mur extérieur et la première rangée de poteaux, la mangeoire côté intérieur (fig. 4). L'affourragement se fait depuis le pont de la grange, à l'étage au-dessus (fig. 5). Le système de la fourragère situé entre deux rangées de bêtes est le plus recherché. L'idéal (par référence à la ferme modèle) est de pouvoir entrer à une extrémité et sortir à l'autre avec un véhicule sur lequel est chargé le fourrage



Répartition des locaux dans la ferme d'origine (fig. 4).



Coupe sur grange et étable (fig. 5).

Dans son rayon d'activité qui couvre le Haut-Jura neuchâtelois, le Jura bernois et le canton du Jura



LA CHAUX-DE-FONDS

est chaque jour à votre service grâce à

ses **57** magasins,

ses **12** boucheries,

ses **3** restaurants,

ses **5** pharmacies et drogueries,

ses services décentralisés

de combustibles solides et liquides

et grâce à son

IMPRIMERIE TYPOFFSET

à La Chaux-de-Fonds



2942 ALLE

Pour une agriculture
jurassienne
moderne et dynamique

Coopérative agricole CENTRE-AJOIE

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis



DELÉMONT

HÔTEL DU MIDI

Spécialités: poissons de mers
Menu gastronomique

Oscar Broggi
066 22 17 77

BONCOURT



HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

Salle pour banquets 80 à 90 places
Petite salle avec carte: spécialités, scampis, grenouilles, truites, etc.
Vins des meilleurs crus

M. Gatherat
066 75 56 63

TAVANNES

HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix - Petites salles pour sociétés - Parc pour autos et cars

Fam. A. Wolf-
Béguelin
032 91 23 14

DEVELIER

HÔTEL DU CERF

Cuisine jurassienne - Chambres - Salles

Charly Chappuis
066 22 15 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille
Roger Kueny
066 22 17 57



HÔTEL DE LA GARE

Spécialités jurassiennes
Petite et grande cartes
Grand choix de vins
Salles pour sociétés (jusqu'à 200 personnes)

M. + D. Collon
032 93 10 31

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant
Grandes salles
Chambres tout confort

Famille
C. Brioschi-Bassi
032 93 10 37

sorti du silo situé à l'extérieur de la ferme.

Il est rare que les conditions de terrain et d'espace à l'intérieur se prêtent à cette réalisation dans les fermes que nous avons analysées aux Genevez. En conséquence, on se satisfait (ou l'on se satisferait) d'une fourragère même étroite avec un seul accès. En effet, seules deux fermes possèdent trois travées qui permettent de réaliser le «schéma idéal», sans agrandissement.

S'il est possible parfois de moderniser et d'agrandir l'écurie, sans engager des travaux très importants, il n'en est pas toujours de même pour la grange et la remise. Pour suppléer au manque de place, on a recours, à moindres frais, au silo vertical. Les agriculteurs qui n'ont pas encore de remises indépendantes, ou en annexe à leur ferme, doivent trouver des solutions souvent provisoires, en louant des granges inutilisées. Souvent, ces granges sont aussi louées pour y placer du foin. Quand ces bâtiments sont à proximité, la solution est satisfaisante, mais ce n'est pas toujours le cas. Néanmoins, il faut encourager cette économie de moyens. Le foin stocké, de plus, isole le logement. Ajoutons que dans aucune des anciennes fermes on ne procède au séchage du foin en grange.

Il reste à faire un constat qui nous semble important dans toute la discussion sur l'amélioration des fermes.

Plusieurs des fermes actuellement exploitées sont relativement petites et présentent d'autres inconvénients, alors qu'il existe de très grandes fermes non-exploitées. Leur partie rurale est vide.

Si l'on considère par ailleurs qu'une petite ferme se prête généralement mieux comme simple maison d'habitation qu'une grande, l'échange de certaines fermes devrait être intéressant pour les uns et les autres. La question devrait

être discutée sérieusement dans le cadre d'une politique de réhabilitation.

4.3.2 Quels exemples de modernisation et d'agrandissement?

Chercher de telles solutions plutôt que de préconiser la construction à neuf, c'est chercher à diminuer les coûts et les charges d'exploitation tout en rationalisant le travail agricole et en préservant les fermes de la désaffection. Très souvent, l'esthétique des nouvelles constructions rurales ne contribue guère à l'harmonie des paysages jurassiens!

Quelques modernisations et agrandissements ont été réalisés, ou sont projetés aux Genevez. Certains peuvent servir de base de réflexion et d'exemples soumis à la critique. Chaque spécialiste, chaque agriculteur, a son idée sur la meilleure manière de faire. De plus, chaque cas est particulier, compte tenu de la multiplicité des données du problème et des contraintes qui apparaissent lors d'un projet.

Toutefois, à partir d'une analyse systématique des fermes des Genevez antérieures à 1870, nous pouvons essayer de dégager quelques principes pour l'agrandissement de la partie rurale.

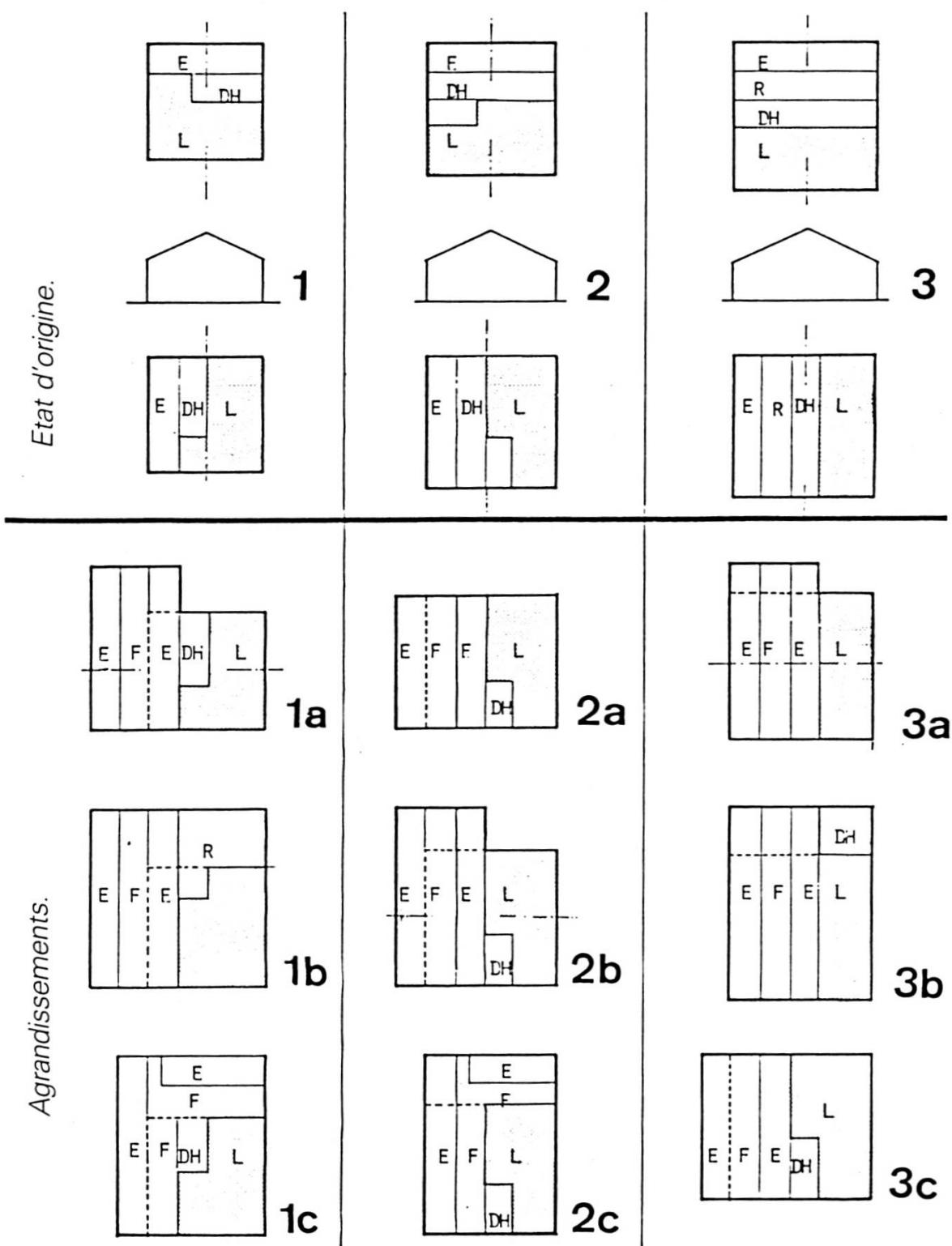
Deux exigences sont dans ces cas absolument à respecter :

- maintenir l'unité du volume par le prolongement régulier de la toiture ;
- maintenir les structures porteuses (charpente et maçonnerie) et le découpage général de l'espace qui en découle.

L'objectif est ici de montrer qu'il est possible, sauf cumul de contraintes, d'agrandir les fermes pour y pratiquer l'élevage avec une production de viande ou de lait. C'est-à-dire qu'il est possible de *transformer la partie rurale ancienne de façon rationnelle, avec une ou deux rangées de bétail, une fourragère, des accès aisés, un éclairage et une ventilation conformes.*

Types d'agrandissement de fermes
de petite, moyenne
et grande dimensions

(figure 6)



Légende :

E = étable
 F = fourragère
 DH = devant-huis
 R = remise
 L = logement

----- = mur à démolir
 - - - - = faîte du toit
 - - - - - = coût
 - - - - - - = travail

Les schémas (*fig. 6*) représentent les principales possibilités d'agrandissement. D'autres combinaisons et arrangements de détails sont possibles. Nous prenons trois états d'origine de grandeurs différentes: des fermes de petite, moyenne et grande dimensions.

Il reste à illustrer quelques-uns des types d'agrandissements. Nous en présentons trois dans les pages qui suivent. L'un de ces exemples est réalisé, le second est en projet et le troisième est fictif. Cependant, les états d'origine existent tous aux Genevez.

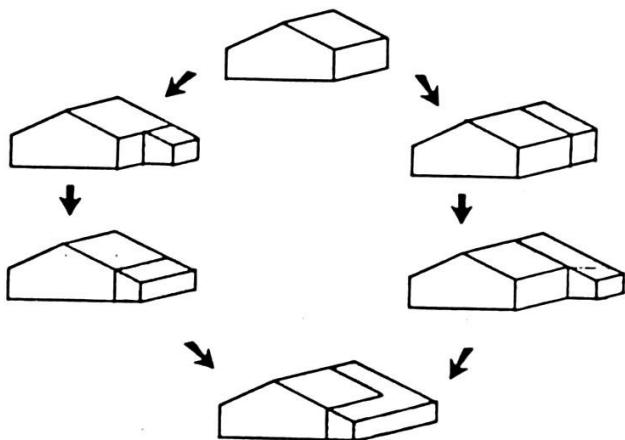
Ces schémas (*fig. 6*) appellent les commentaires suivants: les lignes qui séparent, sur les schémas, l'écurie de la fourragère figurent non seulement la séparation, mais aussi la position des poutres et des poteaux qui soutiennent le plancher de la grange et la charpente.

La position perpendiculaire ou parallèle des travées par rapport à l'axe de la toiture n'a pas d'incidence majeure sur les possibilités d'agrandissement.

Dans la plupart des cas, il est malheureusement impossible d'inclure dans le volume une remise pour les machines. Une

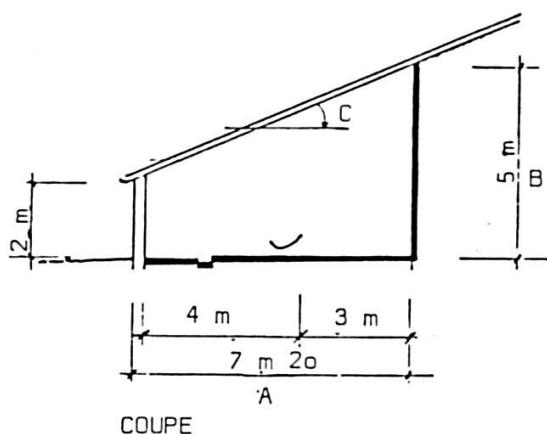


construction annexe indépendante ou la location dans une ferme désaffectée sont les solutions à rechercher à cet inconvénient.

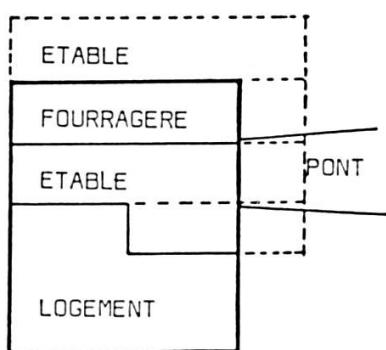


Les cinq agrandissements figurés ci-contre garantissent l'unité du volume. On devrait éviter de «casser» la pente de la toiture.

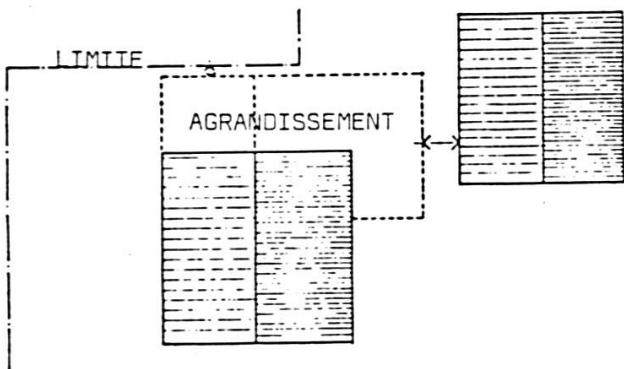
Quatre contraintes importantes peuvent s'opposer à l'agrandissement :



La largeur de la «raccrue» (A) sur le côté dépend de la hauteur du mur gouttereau (B) et de la pente de la toiture (C). Ci-contre les dimensions nécessaires pour réaliser une étable et une fourragère.

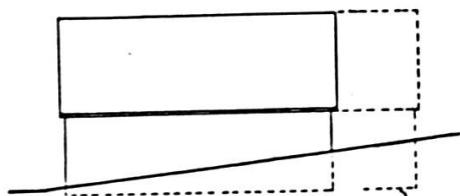


Non seulement le pont ne se trouve pas au-dessus de la fourragère, mais il devrait être démolie en partie pour faire place au nouveau volume construit.



Les limites de propriétés et la présence d'autres bâtiments empêchent parfois un agrandissement.

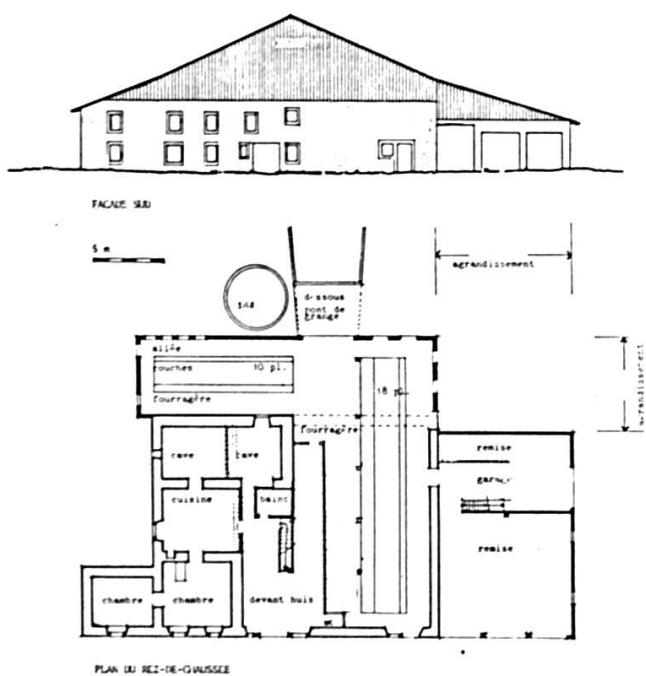
PLAN



Il n'est pas possible d'agrandir du côté de la partie enterrée du bâtiment pour y réaliser une étable.

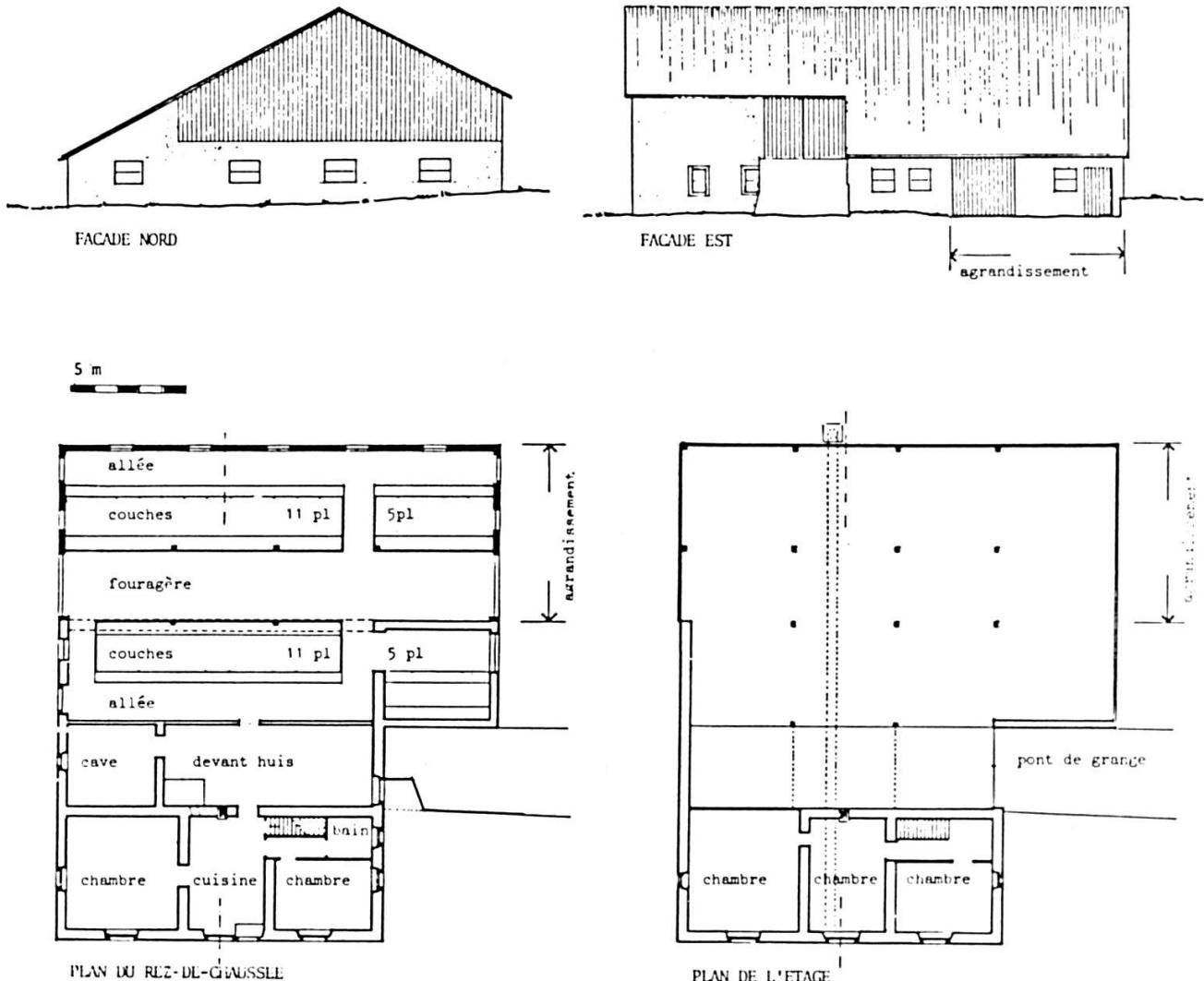
FACADE

Illustration de l'agrandissement Type 2C



- Agrandissement et construction d'une étable (28 places au total) ;
- création d'un nouveau pont de grange ;
- maintien du devant-huis ;
- construction d'une remise et d'un garage ; cette annexe aurait aussi pu être réalisée à côté de l'ancienne ferme. Cela aurait permis de mieux éclairer l'écurie et de mieux sauvegarder l'architecture traditionnelle.

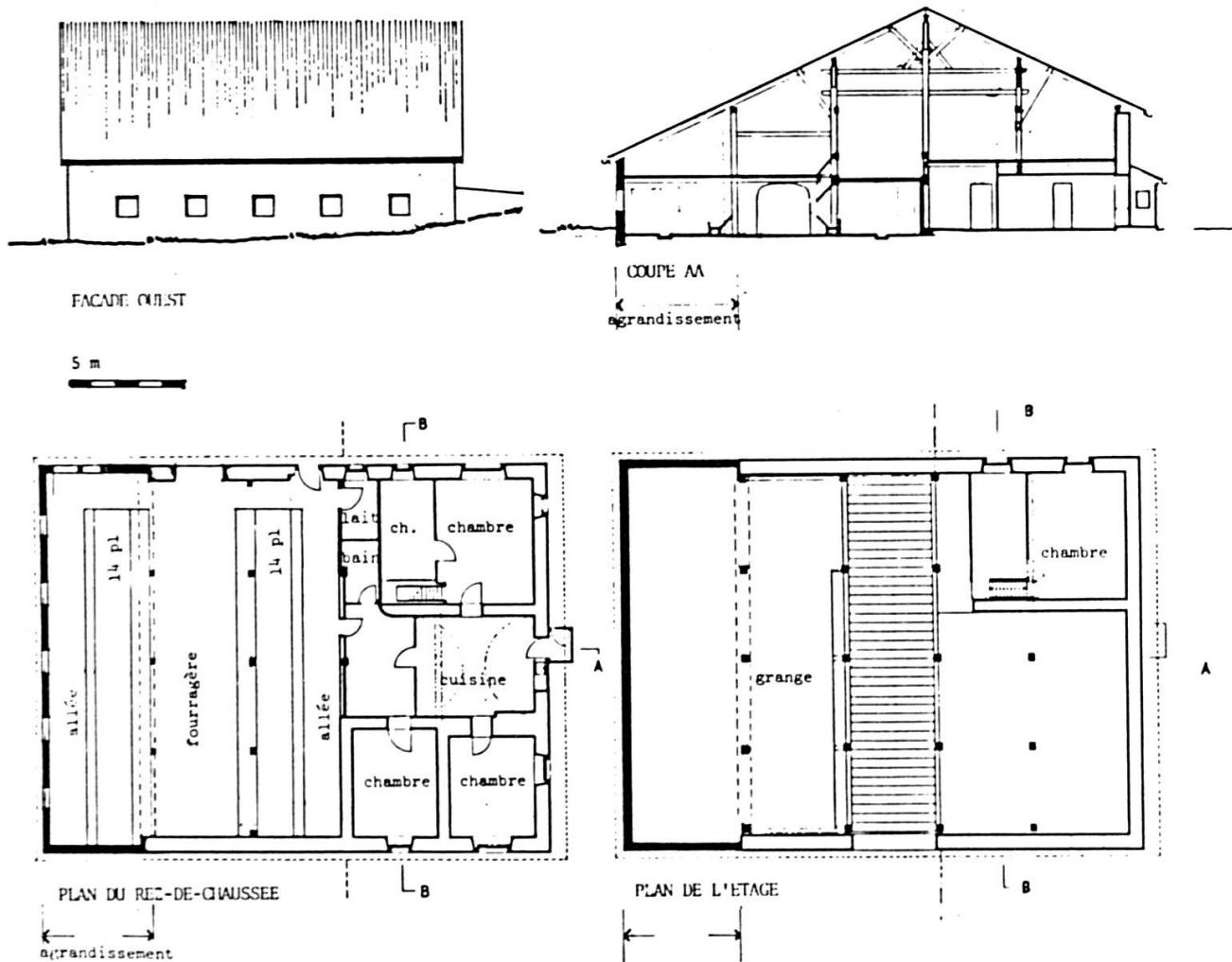
*Illustration de l'agrandissement
Type 1A*



- Construction d'une fourragère et d'une étable (une trentaine de places au total) ;
- agrandissement de la grange (engrangement par souffleur) ;

- possibilité de créer une chambre à lait dans le devant-huis ;
- possibilité d'utiliser le pont de grange comme remise à machines.

Illustration de l'agrandissement
Type 2A



- Création d'une fourragère à l'emplacement de l'ancienne étable ;
- création de deux étables d'environ 14 places chacune ;
- descente du foin par le système traditionnel, mais sur le fond de la fourragère ;
- léger agrandissement de la grange ;

- percement d'une porte d'entrée large à la fourragère ;
- utilisation de la demi-travée côté logement pour la création d'une chambre à lait et d'une salle de bain ;
- remise et garage à construire à côté ou à louer dans une ferme désaffectée.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous remercions de votre soutien.

Vous êtes priés de bien vouloir verser le montant de votre abonnement ou de votre cotisation annuelle au moyen du bulletin de versement qui figure dans la présente brochure.

Merci d'avance.

Le Secrétariat

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 934151

Rédacteur responsable:
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général:
Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 35.—

Prix du numéro: Fr. 5.—

Caisse: CCP 25-2086